



# AVIS PUBLIC

## BUDGET MUNICIPAL 2021

Le budget municipal pour l'exercice financier 2021 et le programme triennal en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 seront adoptés en séance extraordinaire **le 14 décembre 2020 à 19 h 15** à huis clos par voie de visioconférence, conformément aux décrets déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Les délibérations du Conseil municipal et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur ces sujets.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATRIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt.**

---

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint  
**M. Pascal Blais**